



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 JUIN 2022

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Jacques FROMENT, Lionel NICAUD, Frédéric SOUSA, Pascaline BACOUET, Julien CLEMENT.

Absents avec procuration : Elsa SOARES (procuration à Lionel NICAUD), Henri ANTUNES (procuration à Pascaline BACOUET), Elisabeth LOBO (procuration à Christophe ROGER), Nathalie WOMACK (procuration à Christophe SOUDÉ), Bruno DAVID (procuration à Josy LAUR),

Absents : Julien ZANY

Quorum : 11 Membres présents : 13

Secrétaires de séance : Josy LAUR et Bénédicte LEVIGNAT

ORDRE DU JOUR

- 1 Mise en place de la 2^{ème} tranche du système de vidéo-protection : demande de subvention FIPDR
- 2 Prêt relais 800 000€ Délibération rectificative
- 3 Répartition des charges de fonctionnement des écoles année 2022
- 4 Création de postes :
 - Emplois saisonniers
 - Emplois accroissement temporaire d'activité
 - Emplois permanents
- 5 Attribution maîtrise d'œuvre Requalification de la traverse RD 811
- 6 FDEL : ajout de 10 prises guirlandes et ajout de 5 guirlandes
- 7 Subvention CCVLV/Eclairage Public de Meymes
- 8 Achat terrain Andrée GUERIN : agrandissement du cimetière
- 9 Subventions 2022 aux associations
- 10 Vente de bien de section « La Penchénerie »
- 11 Impayés de cantine
- 12 Décisions du Maire
- 13 Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

En préambule à l'ordre du jour, Madame le Maire présente ses excuses pour la modification de l'ordre du jour suite à une erreur sur la convocation. De plus, elle informe les conseillers que le point n° 5 de l'ordre du jour (Attribution MO requalification de la traverse RD 811) est reporté au prochain Conseil Municipal. En effet, suite à la CAO du 30 mai dernier, de nouveaux éléments d'analyse nous sont parvenus de la part de nos assistants en maîtrise d'ouvrage (SDAIL). En conséquence une nouvelle Commission d'Appel d'Offres est programmée le 13 juin 2022.

Ceci étant dit, et sans remarque ni commentaire à propos du précédent compte-rendu elle propose de passer à l'ordre du jour.

Madame Pascaline BACOUET est tenue de quitter la salle en raison d'un appel lié à son travail. A l'ouverture de la séance, elle avait informé Fabienne SIGAUD qu'elle était d'astreinte et risquait d'être dérangée durant la réunion.

1. Mise en place de la 2^{ème} tranche du système de vidéo-protection : demande de subvention FIPDR (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)

Christophe ROGER, 1^{er} adjoint au Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre du déploiement de la 2^{ème} tranche du dispositif de vidéo-protection sur la commune, une demande de financement au titre de la DETR a été déposée. Cependant, après échange avec le service des sécurités de la Préfecture du Lot lors de l'instruction de ce dossier, il a été convenu que ce projet fasse l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FIPDR.

Il fait part à l'assemblée qu'il est donc nécessaire de présenter aujourd'hui une demande de subvention relevant du FIPDR. Il rappelle que dans cette tranche sont compris les caméras supplémentaires ainsi que l'aménagement du local.

Le coût global de la deuxième phase est estimé à : 60 772 € HT.

Considérant que le financement de ce projet se présente comme suit :

Coût estimatif : 60 772 € HT.

Subvention FIPDR 2022 sollicitée (80%) : 48 617.60 €

Autofinancement : 12 154.40 €

Madame le Maire propose de passer au vote.

Mme BACQUET (procuration de H. ANTUNES), au téléphone à l'extérieur de la salle, ne participe pas au vote.

Vote : 15 voix Pour et 1 abstention

2. Prêt relais : délibération rectificative

Madame le Maire informe les conseillers que suite à la demande du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées il convient d'apporter des précisions sur la délibération n° 2022-035 du 12 avril 2022 portant sur la souscription d'un prêt relais d'un montant de 800 000 € dans le cadre des travaux d'aménagement, modernisation et extension du cinéma « Louis Malle ». Une nouvelle délibération rectificative doit donc être prise selon les termes suivants :

Concernant le prêt Relais, il est proposé au conseil municipal de contracter auprès de la banque Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un emprunt de 800 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 800 000 €

Durée : 24 mois avec 21 mois de différé.

Taux variable : E3M + 0.55 % (un index négatif étant réputé égal à zéro)

Intérêts : trimestriels

Capital : in fine

Frais de dossier : 0.10% soit 800 euros.

Le 1^{er} tirage devra être effectué dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

Mme BACQUET (procuration de H. ANTUNES), au téléphone à l'extérieur de la salle, ne participe pas au vote.

Vote : 15 voix Pour et 1 abstention

3. Répartition des charges de fonctionnement des écoles année 2022

Madame Pascaline BACQUET réintègre la séance du Conseil Municipal.

Christophe SOUDÉ, adjoint au Maire en charge des écoles, présente le détail des charges de fonctionnement des écoles pour l'année 2021/2022 et le montant à facturer aux communes dont les enfants sont scolarisés à Prayssac, ainsi que les communes dont les enfants bénéficient du dispositif ULIS en place à Prayssac, comme suit :

	ECOLE ELEMENTAIRE	ECOLE MATERNELLE	TOTAL
Assurance	861,30	765,60	1 626,90
Eau	737,81	468,68	1 206,49
Téléphone - Internet	635,81	263,43	899,24
Chauffage	1 948,71	3 498,15	5 446,86
Electricité	2 090,81	609,98	2 700,79
Produits d'entretien	1 561,74	1 216,78	2 778,52
Fournitures scolaires	5 683,70	2 928,33	8 612,03

Maintenance copieur	2 351,49	516,82	2 868,31
Entretien bâtiments	972,67	606,71	1 579,38
Autres fournitures	1 688,47	1 016,89	2 705,36
Charges de personnel	49 173,00	51 012,00	100 185,00
Total	67 705,51	62 903,37	130 608,88

Nombre d'élèves

Ecole Élémentaire	116
Ecole Maternelle	68
Total Elèves	184

COMMUNES RPI + ULIS	
CHARGE/ELEVE : 130 608.88 / 184	709,83

Il explique l'augmentation des charges d'une part par les hausses de prix des matières premières et d'autre part la nécessité de mettre à disposition des agents supplémentaires afin d'appliquer les mesures et protocoles sanitaires liés à la Covid 19 encore en place en 2021, mais aussi le besoin supplémentaire de personnel à l'école maternelle dans la classe des petits, très nombreux dès la rentrée 2021.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

4. Création de postes

a) emplois saisonniers

Comme chaque année en raison des congés d'été, Madame le Maire propose à l'Assemblée la création d'emplois saisonniers non permanents à temps complet ou non complet, aux écoles, aux ateliers municipaux et à la bibliothèque. Il s'agira essentiellement de jeunes résidents dans le secteur.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

b) Emplois temporaires liés à un accroissement d'activité

En raison de l'absence de deux agents pour un temps indéterminé pour maladie, et devant l'accroissement temporaire d'activité, Madame le Maire propose le recrutement de deux personnes en contrat à durée déterminée de 12 mois. La première allant du 16 août 2022 au 15 août 2023 qui assurera les fonctions d'agent polyvalent d'entretien des bâtiments scolaires et communaux. La deuxième du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2023 qui assurera les fonctions d'entretien des bâtiments communaux.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

c) Emplois permanents

Afin de répondre aux besoins des services et d'en préserver la bonne organisation, Fabienne SIGAUD fait part aux membres du Conseil de la nécessité de créer deux emplois permanents pour une durée d'une année selon les conditions suivantes :

ECOLE

A compter du 1 septembre 2022, un emploi d'agent polyvalent en charge de la préparation des repas à la cantine, de l'entretien des bâtiments scolaires et communaux, relevant de la catégorie C à temps non complet de 32 heures hebdomadaires.

ATELIERS MUNICIPAUX

A compter du 1 août 2022, un emploi d'agent polyvalent en charge de la partie ferronnerie, soudure pour l'entretien des bâtiments communaux et du mobilier urbain de la collectivité, relevant de la catégorie C à temps complet.

Pascaline BACQUET demande si ces contrats sont soumis à une période d'essai ? Madame le Maire lui répond que non puisqu'il s'agit d'agents ayant déjà réalisé un CDD de 6 mois. Elle précise qu'il s'agit d'une étape supplémentaire vers la pérennisation de ces emplois, si les deux parties sont satisfaites.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

5. Attribution maîtrise d'œuvre requalification de la traverse RD 811

Reporté au prochain Conseil Municipal

6. FDEL : ajout prises guirlandes

Dans l'objectif de moderniser et d'améliorer le dispositif des décorations de Noël et par ailleurs de remplacer certaines traversées de route qui posent problème, Dominique THELINGE présente à l'Assemblée les projets d'ajout de prises guirlandes sur les mâts des candélabres d'une part avenue du Maréchal Bessières et d'autre part avenue du Colonel Pardes et rond-point des Berlingous. Il explique que comme ce sont deux dossiers distincts il faut procéder à deux délibérations. Il précise les coûts des deux opérations :

La première, avenue du Mal Bessières : 1 105 € à charge de la Commune ; pour la deuxième, avenue du Colonel Pardes et Rd-point des Berlingous : 2 420 € à charge de la Commune.

Ceci étant posé, Madame le Maire propose de passer au vote

MARECHAL BESSIERES : Ajout de 5 prises guirlandes sur les luminaires 601-603-605-607 et 609, à savoir de la clinique vétérinaire jusqu'à la station Total. **Vote : Pour à l'unanimité des voix**

COLONEL PARDES : Ajout de 10 prises guirlandes sur les luminaires 133-134-135-136-138-148-149-167-168 et 169, à savoir tout autour du rond-point des Berlingous et en remontant jusqu'à l'entrée de Lagrèze.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

7. Subvention CCVLV/Eclairage Public ZA de Meymes

Dominique THELINGE rappelle à l'Assemblée l'incident survenu 16 mois auparavant dans la zone artisanale de Meymes, ayant entraîné le remplacement intégral de tous les luminaires. La ZA de Meymes est de la compétence Communautaire, cependant celle-ci n'était pas adhérente au syndicat d'électrification du Lot à ce moment-là, c'est donc la Commune de Prayssac qui a porté le projet et qui a pris en charge les frais de la réparation d'un montant de 11 428.40 €. Il convient donc aujourd'hui de demander le remboursement de cette somme auprès de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

8. Achat terrain Andrée GUERIN : agrandissement du cimetière

Christophe ROGER rappelle d'une part qu'il s'agit de l'achat de terrain à Andrée GUERIN afin de pourvoir à l'agrandissement du cimetière et d'autre part que cette délibération a déjà été prise il y a plusieurs mois. Cependant, le dossier a pris du retard et aujourd'hui avant de finaliser la vente, le Notaire a préconisé de voter une nouvelle délibération pour insister sur le caractère d'intérêt général de la vente afin de consolider cette opération face à une éventuelle préemption.

Madame le Maire propose donc de se prononcer sur l'intérêt général du projet d'agrandissement du cimetière.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

9. Attribution des subventions 2022 aux associations

Madame le Maire rappelle que les élus occupant des responsabilités au sein d'une des associations dont les demandes sont examinées ce soir, ne peuvent pas prendre part au vote.

Au terme de la présentation des demandes de subvention faite par chaque adjoint dans son domaine de compétence, les montants alloués ont été votés à l'unanimité des voix comme suit :

Associations	Montants	Conseillers ne Prenant pas part au vote
DIVERS ET DE LOISIRS		
Bridge	200	
St Hubert : Sté de Chasse	250	
Outil en main	300	
Prévention routière	100	
CULTURELLE, ARTISTIQUE ANIMATION		
COVL oiseaux	300	
Etre et Savoir UTL	400	

Centre Culturel château du Théron	200	
Union Musicale Puy-l'Evêque	500	
FNACA	200	
Prayssac jumelage	300	
Stardoc	100	Marie-Claude MILLET
Comité des Fêtes	15 500	Lionel NICAUD-Frédéric SOUSA- Elsa SOARES
Des souris et des livres	400	Marie-Claude MILLET
Folioles	300	
Prayssac Musette/Loisirs	900	
SOCIAL		
La chaleur de l'Oustal	700	
Etoile du Soir Les Floralies	400	
Restos du cœur	100	
VMEH visiteurs malades	250	
AFSEP	100	
Quercy contact	200	
Quercy contact- <i>subvention exceptionnelle</i>	1000	
CCAS	2000	
SPORTS		
Echiquier Basse Vallée du Lot	300	
PPFC Seniors	1800	C SOUDE-C ROGER- J CLEMENT
PPFC Ecole de foot	2000	C SOUDE-C ROGER- J CLEMENT
Fanny Club	250	
Tennis de Table	700	
AAPPMA Pêche	200	
AAPPMA Pêche- <i>subvention exceptionnelle</i>	300	
Shizendo Karaté Do	300	
Escalade en Quercy	500	
Tennis Club	800	Julien CLEMENT
Basket	600	
RCP Rugby	1000	
Handball Prayssac Puy l'Evêque	900	
Billard club	400	
La Raie Marteau	200	
EDUCATION		
Coopérative Ecole Elémentaire	3000	
Chambre des métiers	960	
Associations des jeunes (ADJ)	200	
ALSH le Cerf -Volant	1000	Elisabeth LOBO
ALSH le Cerf –Volant- <i>subvention exceptionnelle</i>	1600	Elisabeth LOBO
Ecole Maternelle	1000	
Ecole Maternelle- <i>subvention exceptionnelle</i>	1500	

FSE Collège	400	
PEPA association des Parents d'élèves	500	
Un chien à l'Ecole	1000	

10. Vente de bien de section « La Penchénerie »

Dominique THELINGE informe le Conseil que la Commune a été saisie par les propriétaires des parcelles 1224 et 1188 section B qu'ils viennent d'acquérir à la Penchénerie. En effet ils souhaitent effectuer des travaux et voudraient accéder à leurs biens par la parcelle 521 qui jouxte leurs terrains. Ils proposent d'en acheter une partie. Or, sur cette parcelle, qui tient lieu aujourd'hui de placette, il y avait un ancien four à pain ce qui en fait un bien de section dont la propriété est à l'ensemble des riverains résidants et votants à Prayssac.

S'agissant de vente de biens de sections, l'adjoint explique qu'il faut suivre une procédure spécifique, dont il présente les points principaux :

- Dans un premier temps, le Conseil délibère pour ouvrir la procédure et décider de l'organisation du vote. Puis les électeurs sont convoqués par le Maire dans les six mois de la transmission de la délibération en Préfecture. Les électeurs sont les membres de la section, soit, les habitants qui sont inscrits sur les listes électorales et qui ont leur domicile réel et fixe sur le territoire de la Commune. Lors de ce vote, les électeurs devront se prononcer sur le transfert de cette parcelle dans le domaine privé de la commune pour pouvoir procéder à la vente.
- Dans un second temps, le Conseil prend acte du résultat du vote et fixe les conditions de la vente (bien, acquéreur, conditions financières). La vente des biens est décidée par le Conseil Municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés s'il y a accord de la majorité des électeurs de la section. En absence d'accord de la majorité des électeurs, c'est le Préfet qui statuera par arrêté motivé. Si le vote est favorable, le géomètre interviendra pour partager la parcelle afin d'en vendre une partie aux propriétaires de la parcelle 1224 et de remettre l'autre moitié dans le domaine public pour constituer la placette de la Penchénerie.
- Pour finir, étant donné que cette parcelle est constituée également de deux parties appartenant au domaine public de la Commune, il conviendra d'ouvrir une enquête publique afin de procéder à la vente de ces deux parties.

Au terme de la présentation, Madame le Maire propose de se prononcer sur le premier point.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

11. Impayés de cantine

Christophe ROGER, fait part à l'Assemblée de la décision de la Commission de surendettement des particuliers du Lot d'effacer la dette d'un couple de personnes dont les enfants prennent les repas à la cantine. En conséquence le Service de Gestion Comptable de Gourdon demande à la Commune d'annuler les titres de cantine pour la somme de 1096.91 €.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

12. Décisions du Maire

a) *Contrat de Régie Publicitaire sur véhicule loué avec la société VISIOCOM*

Madame le Maire décide de donner son accord à la signature du contrat avec la société VISIOCOM pour la régie publicitaire du véhicule de marque Peugeot type Expert 9 places ; pour une durée de 3 ans à compter de la mise à disposition du véhicule

b) *Contrat de location longue durée de véhicule avec la société LOCAJEN*

Madame le Maire décide de donner son accord à la signature du contrat avec la société LOCAJEN pour la location longue durée du véhicule de marque Peugeot type Expert 9 places ; le montant de cette location s'élève à 624 €/mois pendant toute la durée de location.

11. Questions diverses

- Madame le Maire rappelle aux conseillers les deux tours de scrutin des élections législatives des 12 et 19 juin prochain. Elle leur demande de bien vouloir consulter les permanences attribuées à chacun et d'en respecter les horaires. Elle ajoute qu'un rappel des procédures sera à nouveau effectué pour les assesseurs et les scrutateurs.
- Concernant les travaux de sécurisation de Niaudon et notamment de la place, le CAUE que la Commune avait mandaté a rendu le schéma d'aménagement. Cependant, avant de le présenter en Conseil, il est préférable de le soumettre au Conseil Départemental. D'une part pour être certain de la faisabilité du projet et d'autre part pour le faire estimer et expertiser les aides possibles. Le rendez-vous avec le Conseil départemental étant prévu le 9 juin, le projet sera présenté au Conseil de Juillet.
- Prolongation de la fermeture de la départementale entre Puy l'Evêque et Prayssac jusqu'au 30 juin.
- Les travaux sur le chemin « lo Caminol » devraient commencer courant juin avec AQUARESO.
- Christophe ROGER informe le Conseil que des modifications vont être apportées sur le règlement du marché, notamment sur le stationnement des véhicules des commerçants du marché ; car ce point n'est actuellement pas respecté. Ces modifications feront l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal. Il précise que d'ores et déjà le placier et le policier municipal vont établir un tableau dans lequel seront mentionnés le nom du commerçant, la marque et le numéro d'immatriculation du véhicule. Un plan mentionnant les places de parking autorisées et celles interdites aux commerçants du marché leur sera distribué prochainement.

Sans autre question,

La séance est levée à 22h35.